

3 acteurs principaux

Selon la taille de l'établissement utilisateur d'équipement de travail, ces acteurs peuvent être distincts ou confondus.

De même que l'appellation de ces acteurs peut être différente selon le secteur d'activité économique ou la culture d'entreprise. Ils sont essentiels dans la logique d'actions mettant en œuvre l'ET.



1 L'Employeur, responsable pénal, doit organiser les activités afin de préserver la santé et la sécurité des travailleurs placés sous son autorité, avec une obligation de résultats. Il traduit les besoins identifiés de l'entreprise en solution optimale technique et/ou organisationnelle à un coût fixé. Garant des conditions de travail les plus favorables, il veille au minimum à la conformité du matériel et à l'optimisation de l'organisation du travail autour des ET.



2 L'Agent de maintenance, exposé* fréquemment aux risques d'un ET, assure au quotidien leur continuité de marche en effectuant des dépannages ou garantissant leur disponibilité maximale de bon fonctionnement en organisant la maintenance préventive.



3 L'Utilisateur, exposé* en permanence aux risques des ET, concourt avec leur emploi à un service à valeur ajoutée ou à une transformation de matières premières ou semi-finies vers un état plus élaboré ou fini.

* L'Agent de maintenance et l'Utilisateur sont des vecteurs d'alerte de dysfonctionnement et de dégradation des dispositifs de protection/prévention. Leur résilience face aux risques dépend de leur formation régulière et de leur professionnalisme.

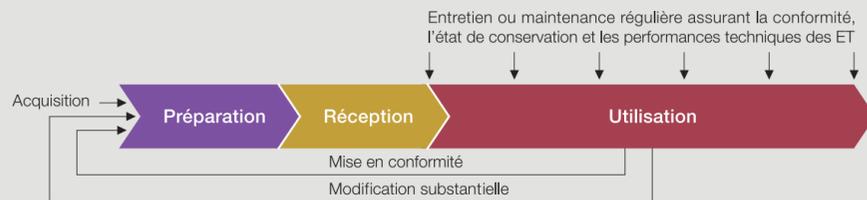
Cycle de vie en 3 phases

Quelque soit l'opération initiale envisagée :

- acquisition d'un équipement de travail à l'état neuf ou d'occasion,
- mise en conformité,
- modification substantielle pour augmentation de performances et/ou de fonctions,

trois phases caractérisent le cycle de vie d'un équipement de travail :

C'est la réalisation aboutie de chacune de ces phases et l'entretien régulier qui garantissent les bonnes (ou l'amélioration des) conditions de travail aux acteurs exposés aux risques des équipements de travail ainsi que la préservation de l'environnement.



1 La préparation

détermine selon qu'il s'agisse de :

• **acquisition** → un choix d'ET en adéquation avec les besoins immédiats ou à venir du développement économique de l'entreprise tout en tenant compte des effets induits par l'introduction d'un matériel nouveau dans l'entreprise,

• **mise en conformité** → le respect de la réglementation applicable à l'ET en s'assurant de la pertinence des solutions réalisées,

• **modifications substantielles** → l'amélioration de performances tout en garantissant au moins le même niveau de sécurité voire l'amélioration des dispositifs pour préserver la santé, la sécurité et l'environnement.

En amont, la préparation peut nécessiter de l'avis et/ou de la concertation en interne et/ou avec des partenaires externes en veillant à la prise en compte des résultats de l'évaluation des risques transcrits dans le Document Unique d'Evaluation des Risques.

2 La réception

est un jalon incontournable qui marque la mise à disposition des utilisateurs d'un équipement de travail conforme et aux performances nominales atteintes. Ce transfert nécessite un accompagnement obligatoire des utilisateurs jusqu'à leur maîtrise de l'utilisation ainsi que des dispositifs de protection et de prévention face aux risques encourus.

3 L'utilisation

est la phase de vie la plus significative d'un équipement de travail et elle nécessite :

- d'une part, **une maintenance soutenue** pour conserver ses performances techniques et sa conformité, identiques au jour de la réception,
- d'autre part, **la formation régulière** des (nouveaux) Utilisateurs tant à l'utilisation qu'à la maîtrise des risques connus et nouveaux risques, sur la base d'une capitalisation de retour d'expérience ou d'une démarche d'amélioration continue.

En cas de modifications matérielles/organisationnelles à des fins de conformité et/ou d'améliorations de performances, il est indispensable que les utilisateurs soient (in)formés des nouveautés et que le Document Unique soit actualisé en conséquence.

Le bon usage de mon équipement de travail

Vers une maîtrise des risques

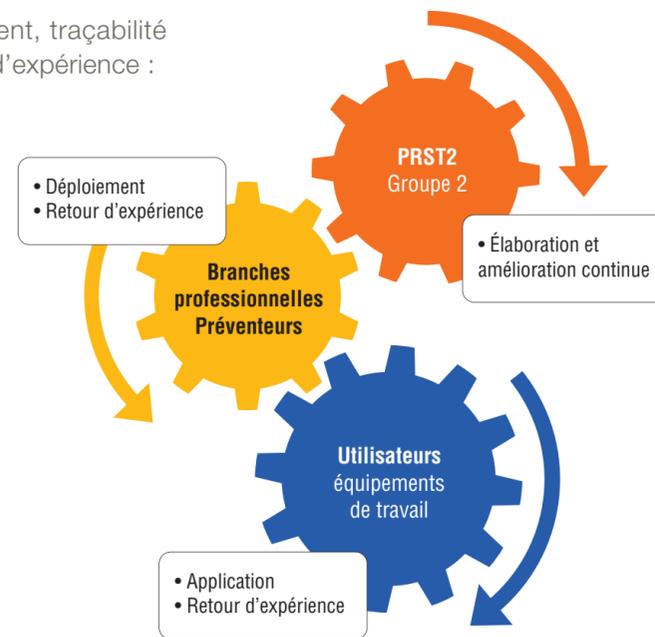
Pour faciliter l'appropriation d'actions coordonnées autour des équipements de travail, ce document présente pour chaque phase du cycle de vie, la synergie à établir entre les trois acteurs.

Pour parvenir à une maîtrise durable des risques, l'attention à porter (sans préjuger des efforts à engager) à chaque phase pourra se répartir dans les proportions suivantes :

Préparation et réception : à faire (80%) • sans oublier (20%)
Utilisation : à poursuivre (20%) • à développer (80%)

Le PRST2 Alsacien

Déploiement, traçabilité et retour d'expérience :



Acteurs de déploiement et Utilisateurs d'équipements de travail, vous pouvez nous faire part de vos observations dans le **questionnaire en ligne** :

<http://www.alsace.direccte.gouv.fr/prst2-alsace-equipement-de-travail>



Ce document a été réalisé par le groupe 2 du PRST2 Alsace et conçu par les partenaires suivants :

Institutionnels : Carsat, DIRECCTE, OPPBTP

Préventeurs : AST67, EGEE, PARI

Partenaires sociaux : CFTC

Entreprises et consultants : GRP, UPA (Peintures Schmitt)

Pour en savoir plus

INRS

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=DW%2035>

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/equipement-travail/prevention-cycle-vie-machine/concevoir-acquerir-machine.html>

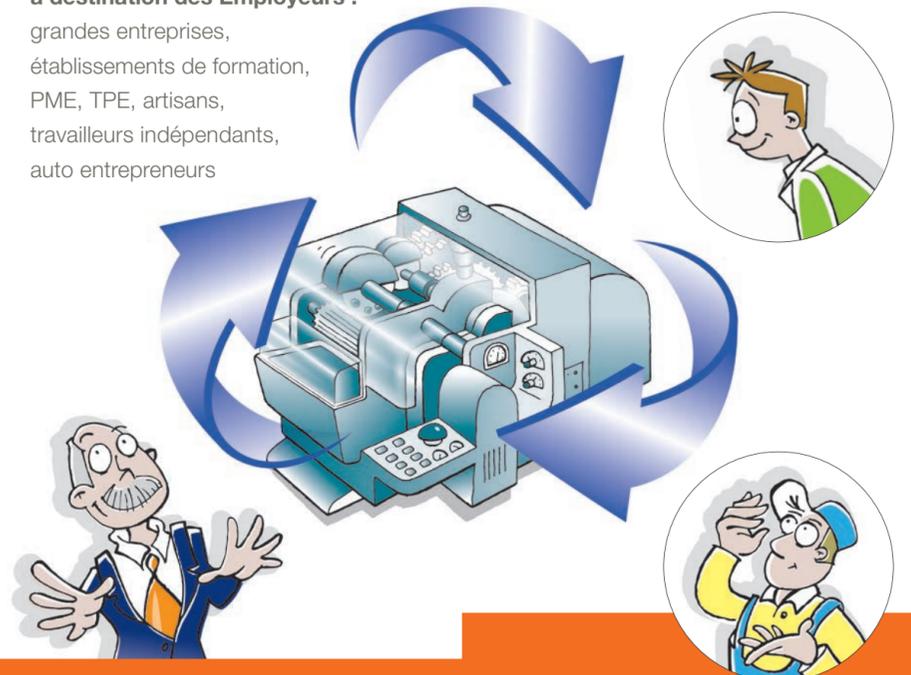
<http://www.inrs.fr/accueil/risques/equipement-travail/machine.html>

Le bon usage de mon équipement de travail

Informations, démarche, préconisations

à destination des Employeurs :

grandes entreprises,
établissements de formation,
PME, TPE, artisans,
travailleurs indépendants,
auto entrepreneurs



Les équipements de travail (ET) concourent à l'accomplissement des tâches difficiles ou impossibles à réaliser par l'homme seul.

Dans un cadre professionnel ou de formation, l'exploitation des ET est encadrée par une réglementation évolutive depuis une trentaine d'années. Des obligations incombent ainsi tant aux responsables de la mise sur le marché qu'aux employeurs d'utilisateurs d'ET.

Encore à ce jour, force est de constater qu'il existe toujours des écarts entre les exigences protectrices réglementaires et les conditions réelles d'exploitation des ET, soit lors de leur mise sur le marché, soit lors de leur utilisation.

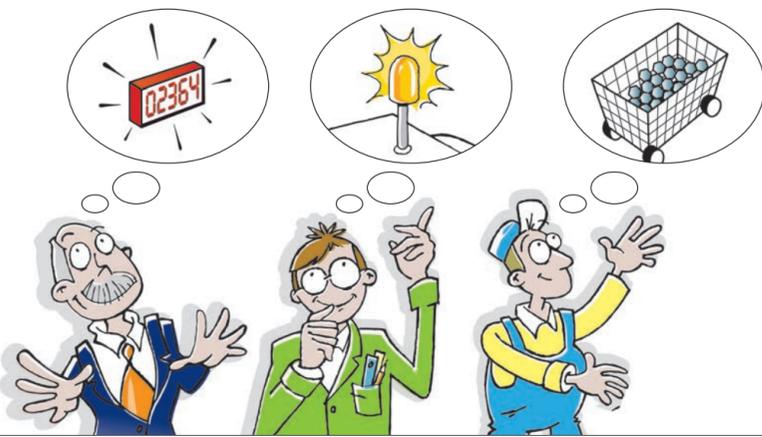
Ces écarts concernent principalement des insuffisances de **conformité, des carences d'entretien et de mesures organisationnelles**, souvent à l'origine d'accidents du travail et/ou d'expositions altérant la santé des travailleurs et quelquefois d'accidents aux conséquences majeures.

Afin de réduire ces écarts dans les établissements utilisateurs d'ET, ce document vise à :

► Guider les employeurs suivant une logique* d'actions coordonnées des acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'un ET.

► Proposer aux employeurs une démarche favorisant l'amélioration continue de la sécurité des travailleurs utilisant des ET, tout en préservant durablement leur **santé** ainsi que l'**environnement**, dans une **organisation du travail** adaptée avec du matériel en bon **état technique** de fonctionnement.

* logique mettant en perspective la réglementation.



Le bon usage de mon équipement de travail

PRST2 Alsace / groupe 2 - Septembre 2013

Lors de la préparation :

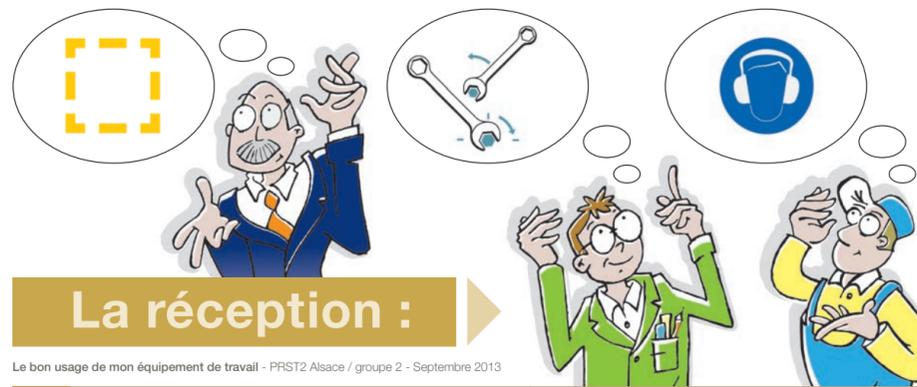
	à faire	sans oublier
EMPLOYEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Consulter le DUER* sur les risques identifiés (R4121-1). Rédiger un cahier des charges (L4311-1) (performances, exigences conformité, synthèse expression des contraintes, évolutivité, conditions de réception, formation, SAV).</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Intégrer les réflexions des utilisateurs et des agents de maintenance (L4311-1). Réfléchir sur les nouveaux risques du travail et environnementaux induits : risques physiques (bruit, vibration...), chimiques (poussière, gaz...), manutention et postures.</p>
	<p>► Organisationnel : Anticiper sur les ressources existantes à former, les compétences nouvelles à trouver. Anticiper sur l'évolution de l'organisation du travail.</p>	<p>► Organisationnel : Réfléchir aux effets induits sur l'organisation et les conditions du travail.</p>
	<p>► Technique : Examiner sur catalogue les caractéristiques machines. Choisir une technologie nouvelle ou non pour l'entreprise ?</p>	
	<p>► Gestion d'entreprise : Mettre en concurrence et choix selon le cahier des charges des : • fournisseurs connus par l'entreprise, • autres fournisseurs UE, • autres fournisseurs hors UE. Estimer le coût direct et indirect à l'exploitation. Demander l'avis des délégués du personnel, membres CHSCT, médecin du travail et utilisateurs.</p>	<p>► Gestion d'entreprise : Choisir entre : • marché du neuf / annexe 1 (R4311-1 et R4312-1) • marché de l'occasion / rénovation / mise en conformité (R4311-2 et R4312-2). Méthodologie INRS : ED103.</p>

Sous la responsabilité de l'employeur :

	à faire	sans oublier
AGENT DE MAINTENANCE	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Donner un avis sur les dispositifs de protection et de prévention en adéquation avec le dépannage et la maintenance. Partager le retour d'expérience de conditions d'exploitation similaire.</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Prendre en compte les contraintes d'installation et de raccordement des énergies.</p>
	<p>► Technique : Donner la priorité à une technologie connue. Prévoir des pièces de rechanges standard.</p>	<p>► Technique : Participer au choix de nouvel outillage adapté.</p>

	à faire	sans oublier
UTILISATEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Signaler la nécessité d'ergonomie et de facilité de prise en main. Apprécier si le système de sécurité est adapté à une bonne utilisation. Partager le retour d'expérience de conditions d'exploitation similaire.</p>	

DUER * : Document Unique d'Evaluation des Risques



La réception :

Le bon usage de mon équipement de travail - PRST2 Alsace / groupe 2 - Septembre 2013

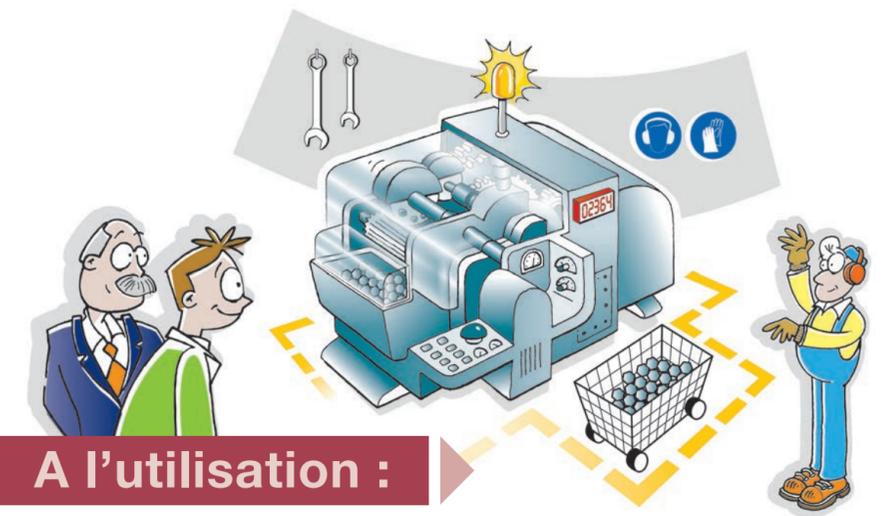
	à faire	sans oublier
EMPLOYEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Vérifier l'installation conforme de l'ET* + évaluer les risques + vérifier la conformité initiale de l'ET* (L4321-1, L4121-3, R4323-22). Mettre à disposition de l'utilisateur un ET* conforme (L4321-2).</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Mettre en œuvre, à titre temporaire, des mesures compensatoires pour éviter les risques résiduels non encore résolus (R4321-3 et R4323-15). Interdire l'utilisation de l'ET* tant qu'il n'est pas conforme aux prescriptions ou aux exigences essentielles en santé et sécurité.</p>
	<p>► Organisationnel : Former les utilisateurs aux postes de travail et élaborer des fiches de poste + évaluer les risques spécifiques au nouvel ET* (R4323-1).</p>	<p>► Organisationnel : Former les utilisateurs aux risques environnants générés par l'installation d'un ET* récent ou modifié (R4323-2 1°). Tenir compte des contraintes en activités réelles dans la fiche de poste, mode opératoire, consignes.</p>
	<p>► Technique : Effectuer la réception des performances techniques pendant une période d'observations.</p>	<p>► Technique : Faire une réclamation aux fournisseurs si performances techniques attendues ET* non atteintes.</p>
	<p>► Gestion d'entreprise : Exiger du fournisseur la déclaration/certification de conformité, notice d'instruction, de maintenance (R4313-2, R4313-14, 1.7.4 annexe 1 par R4312-1). Payer les factures sous conditions (performances atteintes et conformité vérifiée).</p>	<p>► Gestion d'entreprise : Faire une réclamation aux fournisseurs si ET* non-conforme. Demander la résolution de la vente au plus tard 1 an après livraison si ET* non-conforme (L4311-5).</p>

Sous la responsabilité de l'employeur :

	à faire	sans oublier
AGENT DE MAINTENANCE	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Signaler les contraintes d'intervention (dangereuses, inaccessible, indémontable...).</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Avoir une vigilance accrue lors des premières interventions de dépannage ou de maintenance.</p>
	<p>► Organisationnel : Comprendre le process.</p>	<p>► Organisationnel : Regrouper tous les signalements d'anomalies de fonctionnement et difficultés de maintenance pour obtenir une réception correcte de l'ET*.</p>
	<p>► Technique : Maîtriser les modes d'intervention.</p>	<p>► Technique : Vérifier la faisabilité de toutes les opérations prévisibles de dépannage et de maintenance. Signaler les carences de documentation, pièces de rechanges, outillage...</p>

	à faire	sans oublier
UTILISATEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Maîtriser rapidement l'usage des dispositifs de protection collective et individuelle.</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Prendre des précautions d'utilisation avec les moyens provisoires ou inachevés en phase de démarrage. Signaler les situations à risques.</p>
	<p>► Organisationnel : Comprendre et intégrer l'organisation de travail autour du process.</p>	<p>► Organisationnel : Regrouper tous les signalements d'anomalies de fonctionnement, difficultés d'utilisation et performances non atteintes pour obtenir une réception correcte de l'ET*.</p>
	<p>► Technique : Maîtriser le process et les modes d'utilisation.</p>	<p>► Technique : Tester l'équipement de travail aux performances attendues (nominales). Signaler les difficultés rencontrées à l'utilisation.</p>

ET * : Equipement de Travail



A l'utilisation :

Le bon usage de mon équipement de travail - PRST2 Alsace / groupe 2 - Septembre 2013

	à poursuivre	à développer
EMPLOYEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Actualiser le DUER* (R4121-2). Evaluer les facteurs de pénibilité (D4121-5). Effectuer la vérification périodique des ET* soumis à cette obligation (R4323-23). Maintenir la conformité des dispositifs de protection et de prévention (R4322-1).</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Amorcer et pérenniser l'amélioration continue en réalisant un plan d'actions pour réduire ou supprimer les risques identifiés en concertation régulière avec l'agent(s) de maintenance et l'utilisateur(s).</p>
	<p>► Organisationnel : Former systématiquement les nouveaux utilisateurs aux postes de travail + aux risques spécifiques liés à l'ET* + retour expérience (R4323-1). Former à la sécurité (utilisation / maintenance) (R4323-3). Assurer l'encadrement des jeunes mineurs en formation (R4153-40 4°).</p>	<p>► Organisationnel : Former systématiquement les nouveaux utilisateurs aux risques environnants de l'ET*, notamment en cas de modifications nécessitant une actualisation de la fiche de poste (R4323-2 2°). Former à la sécurité (maintenance / modif) si évolution (R4323-4). Prendre en compte évolutions activité et impact sur les conditions réelles d'utilisation.</p>
	<p>► Technique : Maintenir en bon état et faire la maintenance préventive pour préserver les performances de l'ET*.</p>	<p>► Technique : Améliorer le process et actualiser la fiche de poste et d'intervention.</p>
	<p>► Gestion d'entreprise : Avoir une gestion prévisionnelle du coût réel direct et indirect.</p>	<p>► Gestion d'entreprise : Signaler au fournisseur les non-conformités, les situations dangereuses nouvellement détectées, les accidents en rapport avec l'ET*.</p>

Sous la responsabilité de l'employeur :

	à poursuivre	à développer
AGENT DE MAINTENANCE	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Respecter l'utilisation des dispositifs de protection collective et EPI*.</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Participer à l'amélioration continue pour réduire ou supprimer les risques connus et les risques nouveaux.</p>
	<p>► Organisationnel : Coordonner avec la production toute intervention de dépannage/maintenance.</p>	<p>► Organisationnel : Faire un retour d'expérience et capitaliser sur les défaillances, les détériorations liées aux interventions.</p>
	<p>► Technique : Respecter les procédures d'intervention et les outillages appropriés.</p>	<p>► Technique : Tenir à jour un historique des interventions de dépannage et de maintenance (R4323-19).</p>

	à poursuivre	à développer
UTILISATEUR	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Respecter l'utilisation des dispositifs de protection collective et EPI*.</p>	<p>► Santé / Sécurité / Environnement : Participer à l'amélioration continue pour réduire ou supprimer les risques connus et les risques nouveaux.</p>
	<p>► Organisationnel : Respecter l'organisation de travail, la fiche de poste.</p>	<p>► Organisationnel : Faire un retour d'expérience et classer par grandes familles les défaillances, les détériorations liées à l'utilisation.</p>
	<p>► Technique : Respecter les consignes d'utilisation (limites des performances).</p>	<p>► Technique : Signaler au quotidien les dysfonctionnements.</p>

DUER * : Document Unique Evaluation des Risques / ET * : Equipement de Travail / EPI * : Equipement de Protection Individuel